



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE DIX HUIT AVRIL DEUX MILLE SEIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **12 avril 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT -  
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -  
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART -  
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-  
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -  
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -  
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -  
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -  
M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA -  
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL -  
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laurence COMPARAT donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H09 à 00H01  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H09 à 00H01  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H09 à 00H01  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H09 à 00H01  
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H09 à 00H01  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 23H40 à 00H01  
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H09 à 00H01  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 18H09 à 22H26  
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H09 à 00H01  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H09 à 20H30  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H09 à 00H01  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 23H40 à 00H01  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H40 à 00H01.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne BOILEAU.

**POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat Ville 2016 : Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.**

**Madame Maryvonne BOILEAU expose,**

Mesdames, Messieurs,

Signé en juillet 2015, le Contrat de Ville intercommunal est le cadre contractuel en vigueur pour la période 2015-2020. Il définit les orientations et engagements des différents partenaires dont l'Etat, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Départemental, de la Région, la CAF au titre de la politique de la Ville.

La géographie des quartiers prioritaires de l'agglomération a été modifiée, lors de l'élaboration du contrat de ville 2015-2020. 10 quartiers sont désormais classés prioritaires sur l'agglomération pour une population de 39 400 habitants. Grenoble comptabilise 4 quartiers prioritaires pour 23 080 habitants soit environ 15 % des grenoblois :

- Quartier Alma -Très Cloître - Chenoise : 1 770 habitants
- Quartier Mistral -Lys Rouge - Camime : 2 840 habitants
- Quartier Teisseire -Abbaye Jouhaux - Chatelet - Malherbe : 6 410 habitants
- Quartier Villeneuve -Village Olympique : 12 060 habitants

**La programmation financière annuelle au titre du Contrat de Ville** constitue un levier important de cette politique car elle mobilise des moyens financiers supplémentaires notamment de l'Etat, de la Métro, de la CAF, de la Région et du Conseil Départemental pour soutenir des actions en faveur des habitants sur les quartiers prioritaires.

**Cette programmation financière 2016** s'est réalisée sur Grenoble et sur l'agglomération avec des éléments nouveaux :

- L'installation des Conseils Citoyens Politique de la Ville (tables de quartier sur Grenoble), lancés en décembre 2015 après un travail de mobilisation sur chaque quartier. Ces nouvelles instances de participation citoyenne prévues par la Loi, ont été constituées avec l'appui des services de la Ville, selon le cadre de référence proposé de l'Etat. Chaque table de quartier est composée de 18 membres maximum dont 10 habitants (volontaires et tirés au sort) et 8 acteurs locaux. Les membres des tables de quartier ont été associés à l'instruction de la programmation financière du contrat de ville 2016 et ont pu donner un avis sur les actions concernant plus spécifiquement leur quartier.
- Le partage des diagnostics sur chacun des quartiers prioritaires grenoblois avec les tables de quartiers. Ces diagnostics, annexés au Contrat de ville 2015-2020, présentent les forces et faiblesses, les menaces et opportunités de chaque quartier prioritaire et en fixent les priorités d'actions.

- Une incertitude sur les engagements définitifs des financeurs :
  - Plus de 15 dossiers grenoblois déposés au titre de la programmation financière 2016 ont été réorientés par l'Etat vers le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance qui instruira les dossiers pour la fin avril avec une logique plus restrictive.
  - Le Conseil Départemental s'est désengagé de la politique de la Ville et ne flèche aucune enveloppe spécifique.
  - le Conseil Régional n'a pas encore défini ses orientations politiques par rapport à la politique de la Ville et instruira les dossiers en fonction.

### 1/ Programmation 2016 : engagements des différents financeurs sur Grenoble

Malgré ces incertitudes, la programmation financière 2016 pour le territoire de Grenoble présente une relative stabilité au regard des éléments suivants:

- un engagement fort de l'Etat, de Grenoble Alpes Métropole et de la CAF qui compense le désengagement d'autres partenaires. Les résultats définitifs de la programmation seront présentés lors du prochain Comité de pilotage du Contrat de Ville prévu au mois de mai 2016.
- Des priorités maintenues sur l'emploi et le développement économique à l'échelle métropolitaine et un appui plus marqué sur les actions liées à l'éducation, la jeunesse. L'enjeu des actions socio linguistiques a été entendu par Grenoble Alpes Métropole, notamment sur Grenoble.
- un nombre identique de dossiers (186) déposés sur le territoire de Grenoble par rapport à 2015, dont 13 portés par la Ville de Grenoble et 19 par le CCAS de Grenoble. A l'échelle du territoire Métropolitain, 558 dossiers ont été déposés soit 46 en plus par rapport à 2015.
- A ce jour, la programmation financière du contrat de ville 2016 sur les projets grenoblois enregistre donc une baisse relative de 10 000 € par rapport à 2015 alors que ni la Région, ni le Conseil départemental ne se sont positionnés à ce jour.

<b>Financeurs Contrat de Ville</b>	<b>Territoire Grenoblois</b>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Etat</b> <i>Hors FIPD</i>	446 000 €	320 000 €	384 000 €
<b>Grenoble Alpes Métropole</b> <i>Hors Fonds Cohésion Sociale</i>	300 000 €	319 400 €	395 100 €
<b>CAF</b>	35 000 €	34 750 €	44 500 €
<b>Région</b>	152 500 €	121 400 €	En cours
<b>Conseil Départemental</b>	54 500 €	38 000 €	0€
<b>TOTAL</b>	<b>988 000 €</b>	<b>833 550 €</b>	<b>823 600 €</b>

En complément de cette programmation, des crédits d'investissement seront mobilisés par la Métro au titre du Fonds de Cohésion Sociale, et par la Région. Ils permettent la réalisation de projets de type : jardins partagés, interventions en gestion urbaine et sociale de proximité pour la ville, aménagement et création d'équipement. L'instruction de ces dossiers pour 2016 n'a pas encore eu lieu.

La Ville de Grenoble reste la seule commune de l'agglomération à flécher un budget spécifique sur la politique de la ville. Les autres communes valorisent des crédits de droit commun mais ne dédient pas un budget à cette politique.

## **2/ Les soutiens financiers spécifiques de la Ville de Grenoble dans cette programmation 2016**

Pour 2016, La Ville de Grenoble, via des crédits spécifiques gérés par la Direction de l'Action Territoriale, abonde à hauteur de 159 700 €, le financement de 56 projets sur les 186 déposés sur les 4 quartiers prioritaires de Grenoble.

Ces crédits viennent en complément des crédits de droit commun engagés par la Ville au titre du soutien aux associations et aux projets dans les territoires en politique de la Ville par les différentes directions thématiques.

La présente délibération vient préciser l'affectation de cette programmation spécifique de la ville de Grenoble.

Ces projets ont été étudiés par les membres des tables de quartier et les propositions de financement tiennent compte de leur avis. Les projets ont aussi été étudiés en tenant compte des diagnostics posés sur chaque quartier. Les 56 projets soutenus se répartissent comme suit :

### **Secteur 2 : quartier Alma - Très Cloître - Chenoise : 20 projets déposés et 7 projets soutenus par la Ville pour 18 700 €.**

- En cohérence avec la table de quartier, la priorité a été donnée aux actions visant l'insertion des personnes les plus fragiles d'une part et aux actions de valorisation du quartier d'autre part. Le quartier est en effet un lieu ressource pour les personnes immigrées et / ou en situation de fragilité. La Ville soutient donc les actions socio linguistiques de l'association Communic'action ou les ateliers de français langue d'insertion professionnelle de l'ODTI.
- La Ville s'est aussi engagée auprès des acteurs locaux, pour le soutien des projets culturels (Alma Musiques avec ses ateliers de médiation basé sur l'oralité et liés aux temps forts "Voix aux fenêtres" et "on dirait les Suds") et d'animation collective visant le développement du lien social (l'action du restaurant associatif Atypique et Compagnie proposant des ateliers de cuisine collectifs pour des familles et personnes isolées chaque lundi afin de créer des liens et de s'approprier le restaurant « Le lundi, le restaurant est à vous ! »).
- Le travail sur l'attractivité du quartier Alma Très Cloîtres est aussi un volet important : le projet "Osez Chenoise" de l'association des commerçants vise à embellir la rue Chenoise et à renforcer la convivialité grâce à des installations et décorations.

**Secteur 3 : quartier Mistral - Lys Rouge - Camime : 35 projets déposés et 12 projets soutenus par la Ville pour 35 000 €.**

Devant des actions et des porteurs de projets peu renouvelés dans l'ensemble depuis des années, la Ville a proposé une logique d'instruction partenariale interservices et inter-institutions. Il a été convenu les points suivants :

- La définition d'un plafond à 5 000 € pour des projets structurants du quartier portés par des associations comme la Maison de l'Enfance Bachelard, le Plateau, le Prunier Sauvage, l'association PASS et ce, lorsque les cofinancements des partenaires ne couvraient pas la demande à la hauteur escomptée. Un à deux projets maximum par équipement a ainsi été soutenu par la Ville par exemple : une programmation d'actions artistiques et culturelles à Mistral pour le Prunier Sauvage, un projet d'accompagnement à la lecture et à l'expression orale (projet "langage et citoyenneté" avec la ME Bachelard, les ateliers d'apprentissage du français assurés par Pass, les animations de prévention du Plateau.
- Une compensation de la disparition du Plan Local d'Actions de Prévention, notamment pour certaines actions du Plateau, largement financées dans ce cadre les précédentes années.
- Le soutien aux associations les plus en difficulté (AFEV, CSF).
- Un encouragement à des projets d'associations moins connues pour les inscrire dans le partenariat de quartier telles que l'association UMUT qui propose un atelier socio linguistique en direction d'une population turcophone, de l'association Nova Geração pour la mise en place d'un atelier féminin de Capoeira au Plateau ou de l'Amicale sportive Mistral Drac judo qui propose une découverte du biathlon sur le plateau du Vercors pour un groupe de jeunes de quartier judokas et non judokas.

L'avis des tables de quartier a été autant que possible pris en compte dans les arbitrages opérés.

**Secteur 5 : quartier Teisseire - Abbaye Jouhaux – Châtelet - Malherbe : 26 projets déposés et 11 projets soutenus par la Ville pour 36 000 €.**

Le financement des projets par la Ville sur ce quartier s'articule autour du projet de territoire.

- La Ville soutient plus particulièrement les projets éducatifs valorisant le développement des pratiques autour de l'image et des activités scientifiques et techniques. 4 actions illustrent cette orientation forte sur le secteur 5 : le projet du collège Vercors "l'audiovisuel un atout supplémentaire", le projet "Cité par Ici" d'Images Solidaires pour la création d'une web série avec les jeunes de l'Abbaye, le soutien à l'association Planète Sciences en tant qu'équipement structurant du secteur sur les activités scientifiques à destination des enfants, ou encore le projet d'accompagnement à la réalisation du « journal tout en image », petit documentaire en image régulier sur la vie du secteur Abbaye Jouhaux de la Maison de l'Image.
- En cohérence avec le travail d'instruction de la table de quartier, une attention forte s'est portée sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité à travers les actions socio linguistiques, à l'image des actions de l'association FACILE : l'atelier d'apprentissage du Français pour des primo arrivants et l'animation d'un pôle informatique avec un accompagnement spécifique.

**Secteur 6 : quartier Villeneuve - Village Olympique : 67 projets déposés et 16 projets soutenus par la Ville pour 49 000 €.**

La programmation sur le quartier Villeneuve-Village Olympique se caractérise par un nombre élevé de projets déposés, notamment sur le volet culturel. Si cela témoigne d'une vitalité de la vie associative du quartier et de l'intérêt de certains acteurs à y développer des actions, cela a nécessité une priorisation du soutien municipal, en lien avec la table de quartier.

- Aux côtés d'actions connues comme la médiation de nuit portée par la Régie de Quartier ou l'action des associations comme Osmose (aide aux devoirs par des bénévoles) et KIAP (espace de convivialité pour les habitants du quartier), des projets nouveaux sont accompagnés en termes de jeunesse. Deux projets nouveaux illustrent cette approche : le projet de l'association « A bord perdu » qui propose une outillage afin d'initier des adolescents à la création de médias et de supports de communication pour apprendre à se distancier de l'information et acquérir une pensée critique.
- L'action « c'est aussi ça JOGA » de l'association JOGA qui propose, en lien étroit avec la mission locale, d'accompagner des jeunes repérés comme décrocheurs, mais qui respectent le cadre posé par la pratique sportive et le Futsall.
- Le projet de l'association Repérage « serrer, régler, rouler » met en avant la participation habitante sur lequel la table de quartier a proposé un avis prioritaire. Ce projet propose la mise en place d'un atelier pédagogique d'entretien de vélo de quartier où les habitants apprennent à faire de petites réparations et à entretenir leur vélo.

**Tous secteurs : 40 projets déposés et 10 projets soutenus par la Ville pour 21 000 €**

La thématique transversale de la lutte contre les discriminations est particulièrement soutenue par la Ville sur les projets inter secteurs puisque 4 projets sur les 10 soutenus relèvent de cette thématique :

- Les permanences de médiation interculturelle dans les secteurs 3, 5 et 6 avec l'intervention d'un professionnel pour favoriser la cohabitation et le dialogue entre les différentes communautés.
- La mise en place de permanences juridiques de lutte contre les discriminations avec l'association ADDH-CCIF (association de Défense des Droits de l'Homme et Collectif Contre l'Islamophobie en France) qui démarreront sur le secteur 6.
- Le projet proposé par l'association culturelle Franco-Maghrébine AMAL pour encourager la parole contre les dérives sectaires avec un programme de rencontres – débats à destination des jeunes et des professionnels.
- Le soutien auprès du Planning Familial pour son programme d'actions liées à la place de la femme sur l'espace public dans les quartiers : projection de films, ateliers de sensibilisation, café éphémère sur l'espace public.

Le soutien des autres projets inter quartier correspond plus à un effet levier afin d'appeler les autres financeurs sur des projets structurants pour les quartiers : l'action « un théâtre ouvert sur la cité » de l'Espace 600, le projet « Média Lab » de la Maison de l'image, les actions santé-montagne proposées par l'ANCEF pour les habitants des quartiers prioritaires, ou sur des structures en difficulté reconnues pour leur travail au plus près des habitants comme l'action du LEFOP (ateliers sociolinguistiques basés sur le secteur 5 mais avec un rayonnement plus large).

Pour 2016, il est proposé d'acter la proposition d'affectation de l'enveloppe de crédits

spécifiques de 159 700 € tel que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 74, nature 74718 "Autres Participations de l'Etat", fonction 925, Sous Fonction 524.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 74, nature 7472 "Participation des Régions", fonction 925, Sous Fonction 524.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 74, nature 7478 "Participations des Autres Organismes", fonction 925, Sous Fonction 524.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 74, nature 74751 "GFP de rattachement", fonction 925, Sous Fonction 524.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la Ville, chapitre 74, nature 7473 "Participations de Département", fonction 925, Sous Fonction 524.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville solidaire et citoyenne du 05 avril 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider la programmation financière et les annexes du Contrat Ville 2016 telles que soumises en annexe au Conseil Municipal du 18 avril 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres partenaires financiers, pour les actions Ville de Grenoble, engagées et chiffrées dans la programmation financière et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2016.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Conseillère Municipale  
Déléguée,  
Mme Maryvonne BOILEAU

Affichée le : **27 AVR. 2016**

